



Montreuil, le 13 septembre 2022

Mme Christel HEYDEMANN
Directrice Générale

Objet : préavis de grève

Madame la Directrice Générale,

Notre fédération met à disposition un préavis de grève de 24 H pour la journée du 29 septembre 2022 afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les salarié.e.s d'Orange quel que soit leur statut, et sur l'ensemble du territoire d'Orange SA.

Vous avez pris la décision de poursuivre et accélérer même votre stratégie Engage 2025 et le plan d'économie « Scale Up » qui l'accompagne, et ce, sans apporter les garanties nécessaires de mise en œuvre de mesures préventives de protection de la santé physique et mentale des salariés. Pour la CGT FAPT, vous sous estimez la gravité de cette nouvelle crise sociale. Il est plus qu'urgent que vous preniez la décision de réorienter vos choix en mettant l'être humain et la prévention primaire au cœur d'une nouvelle stratégie.

Orange doit permettre à l'ensemble des salarié.e.s de vivre de leur travail, et non d'en mourir.

La CGT FAPT avec les salarié.e.s d'Orange revendiquent :

- La reconnaissance des salarié.e.s par des augmentations de salaires dignes pour largement compenser la perte du pouvoir d'achat du fait de l'inflation et des promotions;
- L'arrêt des versements des dividendes aux actionnaires ;
- La réouverture immédiate des négociations salariales 2022 accompagnée de budgets conséquents en réponse aux attentes des salariés pour des promotions, des augmentations importantes de salaires et mettre en œuvre le 13^{ème} mois pour toutes et tous ;
- L'application pleine et entière des accords du 5 mars 2010, « Accord sur les principes Fondamentaux : Perspective – Emploi et Compétences – Développement Professionnel – Formation – Mobilité » et « Premier accord sur l'Equilibre Vie Privée / Vie Professionnelle » ;
- L'arrêt immédiat des réorganisations en cours et le gel des nouveaux projets ;

- L'arrêt du télétravail imposé ;
- Un moratoire sur les reclassements en cours dans l'attente de l'évaluation de la charge de travail et du dimensionnement des effectifs de l'ensemble des services,
- La protection de la santé et de la sécurité des salarié.e.s, suites aux nombreuses alertes de la CGT FAPT, des rapports des médecins du travail et des enquêtes CNPS alertant d'un climat social très inquiétant ;
- Des plans de prévention primaire concernant l'ensemble des salarié.e.s mais également leurs représentants, avec une attention particulière sur les plus de 45 ans ;
- La ré internalisation des activités et des emplois pour assurer des conditions de travail optimales et la pérennité des emplois ;
- Le renforcement de l'autonomie décisionnelle et opérationnelle des managers ;
- Le passage à 32 heures de la durée hebdomadaire de travail ;
- Le rétablissement d'un réel dialogue social de qualité.

Dans le cadre de ce préavis, la CGT FAPT demande à être reçue par la direction d'Orange. Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT,
Mr Pascal Le Lausque,
Membre du bureau Fédéral